

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°35/7.1/16-05/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	25

SEANCE DU 16 MAI 2018

Date de la convocation : 27-04-2018
 Date de l'affichage : 02-05-2018

L'an deux mille dix-huit,
 Le SEIZE MAI à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Jeannine Soleyrol**, Adjointe au Maire

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Guillaume BER, , Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration : M. CHAREYRE à G. TRAUJLET

Absents : H. THELENE, F. LABARUSSIAS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : A. MOLLUNA

OBJET :

**BUDGET COMMUNE
 COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Rapporteur : J. SOLEYROL

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion
- Considérant que Mme Soleyrol, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que M. Pierre Mauméjean s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Soleyrol pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2017 qui peut se résumer comme suit :
 - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2016): **+ 321 508.11 €**
 - Fonctionnement : + 1 048 483.56 €
 - Investissement : - 726 975.45 €
 - Part affectée à l'investissement : **923 563.45 €**
 - Résultat de l'exercice 2017 : **+ 1 713 275.46 €**
 - Fonctionnement : + 835 853.53 €
 - Investissement : + 877 421.93 €
 - Résultat de clôture de l'exercice 2017 : **+ 1 111 220.12 €**
 - Fonctionnement : + 960 773.64 €
 - Investissement : + 150 446.48 €

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à la majorité :

Pour : 21

Contre : 4 : C. Bonato, R. Bouteiller, A. Bonnet, G. Ber

- adopte le compte administratif 2017 de la Commune.



Le Maire,
Pierre Maumejean